

Ferronnerie, Quincaillerie, Peinture Matériaux de Construction, Etc.

L'ORGANISATION DE L'INDUSTRIE METALLURGIQUE FRANÇAISE.

(suite)

Fondé en 1864 par M. Eugène Schneider, le créateur du Creusot, sous la forme d'une Association entre un certain nombre de Maîtres de Forges français, transformé en 1884 pour se mettre sous le régime de la loi sur les Syndicats professionnels, le Comité des Forges de France est un Syndicat professionnel qui, aux termes de ses statuts, a pour objet "l'étude et la défense des intérêts économiques, industriels et commerciaux de l'industrie sidérurgique".

Avec le temps, son rôle a singulièrement grandi, et sous le cadre si souple de sa loi organique, il a su s'adapter aux intérêts de ses membres et leur rendre les services qu'ils en attendaient. Aujourd'hui, il compte 250 adhérents possédant des usines d'importance bien différente; depuis la grande Société qui réunit sous la même direction ses mines de fer, quelquefois des mines de houille, ses hauts fourneaux, ses aciéries et ses laminoirs, ses grandes forges, etc., et occupe plusieurs milliers d'ouvriers, jusqu'à la petite fonderie de deuxième fusion qui, avec quelques ouvriers, fabrique quelques spécialités. On aura une idée approximative de l'importance des établissements que groupe le Comité des Forges, en notant que ses 250 adhérents représentent un capital de plus d'un milliard de francs, emploient plus de 100,000 ouvriers et ont distribué en 1911 plus de 250 millions de salaires.

Il est évident que le terrain commercial ne pouvait réunir des Sociétés et des personnes de nature si différentes; et alors même qu'une refonte de la loi de 1884 donnerait, comme il en est question, aux Syndicats professionnels la capacité

commerciale, il n'est pas vraisemblable que le Comité des Forges, tout au moins dans sa composition actuelle, penserait à user de cette faculté. Les Comptoirs métallurgiques qui réunissent dans une même Société ceux de ses adhérents qui ont un même intérêt commercial, et ceux-là seulement, leur assurent à ce point de vue tous les avantages de l'union.

Le Comité est surtout et avant tout un centre d'études et un organe de défense des intérêts généraux de la Métallurgie. Il suit attentivement toutes les questions sociales et ouvrières, il étudie toutes les questions d'ordre économique et d'ordre administratif qui peuvent avoir une répercussion sur la prospérité de la Métallurgie française: questions douanières, tarifs de transports, approvisionnements de matières premières, questions minières, questions fiscales, etc., etc. Lorsque, pour une de ces questions, l'intérêt de la collectivité est en jeu, il expose, devant les Commissions parlementaires et les Commissions administratives, le point de vue de ses membres, et soutient, lorsque l'intérêt général est en cause, devant la Cour de Cassation et le Conseil d'Etat, les recours et les pourvois que forment ses membres, s'efforçant ainsi de faire adopter par ces grandes Commissions et ces hautes juridictions les interprétations et les solutions qu'il croit être les plus conformes à la vérité juridique et à l'intérêt du travail national.

C'est aussi un centre d'informations, auquel s'adressent chaque jour, non seulement ses adhérents, mais encore tous ceux qui désirent se tenir au courant de la situation de l'industrie métallurgique en France et à l'étranger; il tient à jour de multiples statistiques sur la production et la consommation des industries métallurgiques dans le monde entier. Toutes ces statistiques et tous les documents et renseignements intéressants que ses services recueillent chaque jour paraissent chaque semaine dans ses "Cir-

culaires" et son "Bulletin d'Informations". Enfin, la "Revue de Métallurgie," dont la haute réputation est connue de tous, paraît sous son patronage et tient tous ceux que ces questions intéressent, au courant des progrès que la science et la pratique introduisent chaque jour dans l'industrie sidérurgique.

A côté du Comité des Forges, et en connexion étroite avec lui, se trouvent, soit pour s'occuper des intérêts régionaux, soit pour suivre plus complètement des intérêts spéciaux, des Comités régionaux comme les Comités des Forges de la Loire, du Nord et de Meurthe-et-Moselle, et des Chambres syndicales spéciales comme celles des Mines de fer, du Matériel de Chemins de fer, de la Construction Navale, du Matériel de Guerre, des Forces Hydrauliques et de l'Electro-Métallurgie.

Le Comité des Forges fait encore partie de l'Union des Industries Métallurgiques et Minières, et prête aux quarante Chambres syndicales qui en font partie le concours de son organisation et de ses services, pour toutes les grandes questions d'intérêt général.

Enfin, le Comité des Forges a créé, non seulement pour l'usage de ses propres adhérents, mais encore pour celui de tous les adhérents des Chambres syndicales faisant partie de l'Union des Industries Métallurgiques, de grandes mutuelles qui, au triple point de vue des retraites et de l'assurance contre les accidents et contre le chômage forcé leur donnent toutes les garanties et la sécurité dont ils ont besoin.

Le mérite est une grande chose; mais de deux magasins de mérite égal, celui qui fait la meilleure publicité fera le plus d'affaires.